



Y a t-il prescription pour une agression sexuelle datant de plus

Par **beyonce_old**, le **16/11/2007** à **00:13**

Bonjour,rnrnrnJe voudrais avoir certains renseignements : agée actuellement de 28 ans j'ai décidé de porter plainte contre mon agresseur sexuel cependant je me demande si je peux le faire encore vu qu' l'époque des faits je n'étais agée que de onze ans...rnrnJe souhaiterais donc savoir si je peux encore porter plainte contre mon agresseur, quelles sont les procédures, si mon agresseur peut endurer une peine et dans ce cas ce qu'il risque...rnrnrnmerci

Par **Jurigaby**, le **16/11/2007** à **13:22**

Bonjour. rnrnY'à t'il eu viol ou est-ce qu'il s'agit d'une "simple" agression sexuelle?rnrnBonjour.rnrnSi il s'agit bien d'un viol, la prescription est donc de 20 ans à compter de la date à laquelle vous avez atteint votre majorité puisque les faits n'étaient pas encore prescrits par l'ancienne loi avant l'entrée en vigueur de la loi du 9 mars 2004.

Par **KOULMIA**, le **01/09/2008** à **12:38**

Bonjour,rn je viens de lire votre question, je suis plus ou moins dans la meme situation que vous. je suis décidé a porter plainte contre celui qui a abusé sexuellement de moi, a plusieurs reprises. J'aimerais savoir, si vous avez continué votre démarche et comment ca se passe. rncar j'ai ete abusée de l'age de 9 ans jusqu'a mes 15 ans et j'en ai aujourd'hui 22. je me

souviens des actes kil m'a fait et fait faire mais jne me souviens plus de tout les details. Est ce un probleme? rnmerci

Par **JamesEraser**, le **02/09/2008** à **08:32**

[citation]Je me souviens des actes kil m'a fait et fait faire mais jne me souviens plus de tout les details. Est ce un probleme?[/citation]rnEffectivement, cela constitue un problème. Non pas dans la saisine et la suite du dossier mais pour confondre l'auteur. Les détails ont toute leur importance dans la mesure où il ne peuvent être connus que de la victime et de l'auteur présumé. rnQue cela ne vous empêche pas de déposer auprès d'un service d'enquête.rnPlusieurs techniques d'interrogatoire existent et peuvent permettre de retrouver quelques détails significatifs. rnBon courage à vous.rnExperatooment